



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 OCTOBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI (Arrivée délibération 150-2017) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération 151-2017).

Représentée : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : M. Yannick MARTIN - M. Fabien TEMPIER - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Josiane DEFLAUX.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 20 septembre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 143-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION D'UN FONDS DE COMMERCE.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AT 140.

Décision Municipale N° 144-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AT 74 - 75 - 76 - 342.

Décision Municipale N° 145-2017 : AFFAIRE SCI MINERVA/COMMUNE DE MENERBES.

DECIDE de présenter une défense dans le dossier n° 1702423-1 et de désigner Maître Patrick LEGIER, Avocat au Barreau d'Avignon, pour représenter la Commune dans cette instance

Décision Municipale N° 146-2017 : AFFAIRE CECCHINI/COMMUNE DE MENERBES.

DECIDE de présenter une défense dans le dossier n° 1702437-1 et de désigner Maître Patrick LEGIER, Avocat au Barreau d'Avignon, pour représenter la Commune dans cette instance

Décision Municipale N° 147-2017 : AFFAIRE SCI KER LUBER/COMMUNE DE MENERBES.

DECIDE de présenter une défense dans le dossier n° 1702441-1 et de désigner Maître Patrick LEGIER, Avocat au Barreau d'Avignon, pour représenter la Commune dans cette instance

Décision Municipale N° 148-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle, cadastré Section AM 424.

Délibération N° 149-2017 : ADHESION 2017 A L'ASSOCIATION DES ELUS AU PATRIMOINE DE VAUCLUSE.

ACCEPTE à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse pour l'année 2017 pour le montant de 50 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 150-2017 : ADHESION 2017 A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES.

ACCEPTE à l'unanimité, l'appel à cotisation de 2017 de la Fédération Nationale des Communes Forestières pour le montant de 400 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 151-2017 : MODIFICATION ET APPROBATION DES STATUTS DE LA CCPAL – VERSION 4.

APPROUVE à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon - version n°4 - tels que validés par la délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2017,

MANDE Monsieur le Maire afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 152-2017 : PROPOSITION DE COMPLEMENT D'HONORAIRES POUR L'AVAP.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Monsieur FOULQUIER, architecte, pour le montant total de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 153-2017 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DES ACCES VEHICULES AU FOYER SPORTIF.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de la Société ALEP de Cadenet pour l'aménagement paysager des accès de véhicules au Foyer Sportif, pour le montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 154-2017 : CENTRE MEDICAL : BRANCHEMENT D'EAU POTABLE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition du Groupe SUEZ pour le branchement d'eau potable au Centre Médical, pour le montant de 1 539,11 € HT soit 1 846,94 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 155-2017 : CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS POUR L'EXPOSITION « LE VAUCLUSE 14-18 IMAGES DE GUERRES, IMAGES DE VIES. »

DECIDE à l'unanimité, d'assurer l'exposition « Le Vaucluse 14-18 Images de guerre, images de vies du 23 octobre au 23 novembre 2017 » pour une cotisation forfaitaire de 158,07 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 156-2017 : AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité, d'amortir les frais d'études et d'insertion ci-dessus indiqués pour une durée de 5 ans du 01.01.2017 au 31.12.2022, comme suit :

Frais d'études pour le montant annuel de

2 924.75 €

Frais d'études pour le montant annuel de

199.30 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 157-2017 : BUDGET 2017 DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 2.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits,

Section d'Investissement

Chapitre 040 : Crédit à ouvrir

Compte 28033 Frais d'insertion.....+ 200,00 €

Chapitre 040 : Crédit à déduire

Compte 28031 Amortissement Frais d'études..... - 200,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 158-2017 : BUDGET 2017 DE LA COMMUNE: DECISION MODIFICATIVE N° 3.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits,

Section d'Investissement

Chapitre 21 : Crédit à ouvrir

Compte 2183 Matériel de Bureau et Matériel Informatique+1 000,00 €

Chapitre 23 : Crédit à déduire

Compte 2313 Construction- 1 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 159-2017 : CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE.

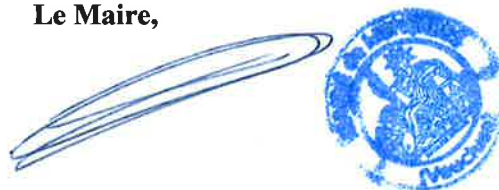
ACCEPTE à l'unanimité, le devis des Etablissements AMIC pour 3 665 € HT soit 4 398 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 26 Octobre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

